

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

## Réunion du Comité permanent sur l'état général et le fonctionnement de la convention Déclaration de la délégation algérienne / Etat du processus d'universalisation Genève, 21 juin 2010

*M. le Président de la Conférence*  
*M.M. le Président et chers collègues*

Je souhaiterais intervenir concernant les efforts entrepris en vue de l'universalisation de la Convention.

Tout d'abord, *nos remerciements au Canada pour le travail accompli*. Nous remercions S.A.R. l'Emir Mired Raad Al Hussein de Jordanie pour son exposé sur cette question cruciale. Nous comptons sur son engagement en sa qualité d'Envoyé spécial du Président de la Conférence des Etats parties pour l'universalisation de la Convention.

L'Algérie, qui compte parmi les pays africains touchés par le fléau des mines antipersonnel, a traduit, dès le lancement du processus d'Ottawa, son engagement en vue de l'universalisation de la Convention, en participant à sa négociation, en la signant et en la ratifiant.

Aujourd'hui, 156 Etats sont parties à la Convention, dont 49 Etats d'Afrique, qui est l'un des continents les plus affectés. Certains autres Etats déclarent même en appliquer, de fait, la plupart de ses dispositions.

C'est dire que la Convention a réussi à créer une norme internationale incontestable. Cependant nous ne nous devons pas nous contenter des progrès réalisés.

Depuis 2007, les adhésions sont de plus en plus difficiles à obtenir. Aucune nouvelle adhésion n'est intervenue depuis cette date et 39 Etats, dont des acteurs majeurs dans ce domaine, sont toujours en dehors du champ d'action de la Convention. Des quantités considérables, plus de 160 millions d'unités, de mines antipersonnel restent en dehors du champ de la Convention.

L'intérêt pour la convention qu'avaient montré ces dernières années certains pays en laissant entendre qu'ils devraient y adhérer prochainement doit être suivi dans les faits par une adhésion effective à la Convention. S'agissant de la survie d'êtres humains, les déclarations d'intention ne suffisent pas et ne sauraient être une alternative à l'adhésion.

L'Adhésion récompenserait les efforts consentis par les Etats parties pour la promotion de la convention. Elle contribuerait à l'élimination de souffrances causées inutilement à des millions de victimes, pour la plus part civiles, par une arme obsolète et indigne. Elle contribuerait au renforcement des efforts de développement, notamment dans les pays en développement, et à la consolidation des normes du droit international humanitaire.

Tout doit être mis en œuvre pour que notre action se poursuive et s'intensifie dans ce domaine.

A la faveur de la nouvelle impulsion donnée par le Sommet de Carthage à la convention, l'Algérie entend rester activement engagée en faveur de son universalisation.

Nous appelons à nouveau tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans délai à la Convention et de nous rejoindre dans notre noble entreprise humanitaire.

Voilà, *et là* M. le Président, les quelques éléments en matière d'universalisation de la Convention dont ma délégation voulait faire part à notre réunion. Je vous remercie.